



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sportifs professionnels

Question écrite n° 59317

Texte de la question

La télévision et la presse se sont faites les témoins de comportements inqualifiables de sportifs renommés vis-à-vis d'arbitres ou d'adversaires, tels que des violences ou des crachats. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative quelle serait sa position quant à poser en principe l'exclusion définitive des équipes de France de tout sportif s'étant livré à des débordements inadmissibles de cette nature, incompatibles avec l'exemple qu'ils doivent donner à la jeunesse. Ce serait, en effet, l'honneur de la France d'exiger de ses représentants sportifs un comportement exemplaire en matière de respect des arbitres et des adversaires.

Texte de la réponse

Les incivilités et la violence sont intolérables dans le cadre sportif. Elles doivent être condamnées avec la plus grande fermeté et par tous. Quant aux conséquences disciplinaires encourues par tout sportif coupable des débordements auxquels fait allusion l'honorable parlementaire, il appartient aux instances compétentes responsables au sein des fédérations concernées d'appliquer les règlements fédéraux. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative connaît l'engagement des dirigeant(e)s sportifs(-ives) pour que les valeurs éducatives et sociales que porte le sport ne soient pas dénaturées par de tels agissements. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative met en oeuvre, à ce titre, une politique très volontariste de prévention des violences dans le sport. Un pôle ressources national consacré à la fonction sociale et éducative du sport a ainsi été installé en 2004. Il s'appuie sur un réseau de référents désignés au sein de chaque direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports. Cette organisation doit permettre de mieux recenser les incidents du type de ceux décrits, de soutenir et valoriser les initiatives locales, au demeurant nombreuses, prises en matière de prévention et de mieux former cadres et arbitres.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59317

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2346

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6678